



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 novembre à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Gilles LE CAM, Cécilia TOUNGSI-SIMO, Sylvie COUCHOT, Thibault HUMBERT (visio), Benjamin CHKROUN (visio), Malika YEBDRI (visio), Ramzi ZINAOUI (visio) Alexandre PUEYO (visio)

Absent excusé : Hervé FLORCZAK, France-Lise VALIER, Anne FROMENTEIL,

Absents non excusés : Rachid TEMAL

DÉLIBÉRATION 2024-030

Objet : Demande de subvention à la Région Île de France pour l'acquisition de nouveaux modules pour la pratique du téléski nautique à l'Île de loisirs de Cergy Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant de l'acquisition de nouveaux modules pour la pratique du téléski nautique de l'île de loisirs estimé à 33 000€ HT dont 28 000€ sans TVA applicable,

Considérant le besoin de poursuivre le renouvellement de l'offre sportive aux différents usagers du téléski nautique,

Considérant la nécessité de répondre aux attentes des pratiquants du téléski nautique afin de redynamiser l'activité,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Madame Malika YEBDRI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'achat des nouveaux modules pour la pratique du téléski nautique, pour un montant de 33 000 euros HT, dont 28 000€ sans TVA applicable,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,



SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président

Thibault HUMBERT

Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 02/12/2024
Qualité : PRESIDENT

